

lui la grâce de vouloir énergiquement votre salut, et de travailler, vous aussi, au salut du prochain, en vous faisant, par vos prières, vos exemples et vos aumônes, des apôtres de la propagation de la foi.

Les associés de la *Propagation de la foi* peuvent gagner, le jour de cette fête, une indulgence plénière, aux conditions ordinaires.

### L'IMMACULÉE-CONCEPTION

(8 décembre)

N..... prochain, nous célébrerons la fête de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

C'est le 8 décembre 1854 que le pape Pie IX, aux acclamations de l'Église universelle, définit solennellement comme vérité de foi le dogme de l'Immaculée Conception. En vertu de cette définition, nous sommes tenus de croire que la Sainte Vierge, par un privilège tout spécial et en vue des mérites de Jésus-Christ, fut sanctifiée dès les premiers instants de sa conception et préservée de la tache du péché originel.

Il suffit de réfléchir à la sublime vocation de Marie et à son titre de Mère de Dieu pour comprendre la convenance du glorieux privilège que l'Église honore par cette fête. Aussi, les fidèles n'ont-ils pas attendu la proclamation du dogme, pour rendre à la Vierge Immaculée le culte de leur filiale piété. Les traditions les plus anciennes et les plus précises avaient, en quelque sorte, frayé la voie à la définition dogmatique. L'histoire de l'Église, en notre pays, nous offre de ce fait des preuves bien consolantes. Nous y voyons que, dès l'origine, l'Immaculée-Conception fut l'objet d'un culte solennel et d'une dévotion toute particulière. Mentionnons seu-